



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SÉANCE DU 14 mars 2007

BUDGET LOCATION IMMOBILIERE

Affectation du Résultat de la Section d'Exploitation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder, après le vote du Compte Administratif, à l'affectation de l'excédent net cumulé de la section d'exploitation.

Le Conseil Municipal,

Constatant que le **Compte Administratif 2006** présente un excédent net cumulé d'exploitation de **14 783.88 euros** se décomposant ainsi :

⇒ 14 783.88 euros correspondant résultat net d'exploitation de l'exercice 2006.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales » « Finances » et « Cadre de Vie Réseau, Environnement » du 9 mars 2007,

DECIDE

- après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

D'affecter :

⇒ **14 783.88 euros** au compte **002** « excédent de fonctionnement reporté » en recette de la Section d'Exploitation.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 14 mars 2007

Le Maire,

Jean-Louis DELJARRY.